



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8221<sup>e</sup>** séance

Mercredi 4 avril 2018, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Meza-Cuadra. . . . . (Pérou)

*Membres :*

Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Zambrana Torrelío
Chine . . . . .	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Tanoh-Boutchoue
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Haley
Éthiopie . . . . .	M. Alemu
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. Delattre
Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
Kazakhstan . . . . .	M. Umarov
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
Pologne . . . . .	M. Radomski
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce
Suède . . . . .	M. Orrenius Skau

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 28 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité  
par le Secrétaire général (S/2018/283)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient**

#### **Lettre datée du 28 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/283)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Thomas Markram, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/283, qui contient une lettre datée du 28 mars 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

J'encourage les orateurs à faire des déclarations brèves, conformément à la note S/2017/507.

Je donne maintenant la parole à M. Markram.

**M. Markram** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. La Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, est en déplacement officiel. Je suis honoré de cette possibilité de m'adresser au Conseil à sa place.

Avant de fournir au Conseil les dernières informations concernant la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), je rappelle qu'aujourd'hui est l'anniversaire tragique de l'emploi d'armes chimiques, en l'occurrence le sarin, un agent neurotoxique, à Khan Cheikhoun. Le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a qualifié cette attaque d'atrocité. Le Secrétaire général, parlant de la même attaque, a dit que des actes aussi odieux ne pouvaient rester impunis. Aujourd'hui semble être le moment parfait pour réitérer et souligner ces vues, ainsi que pour nous rappeler des victimes de l'attaque.

Selon la pratique établie, j'ai rencontré des représentants de la République arabe syrienne avant ces consultations. Le Bureau des affaires de désarmement maintient également des contacts réguliers avec l'OIAC. Étant donné qu'il y a un peu plus de deux semaines, le Directeur général a présenté au Conseil un exposé sur les événements liés aux activités de l'OIAC relatives à l'élimination du programme d'armes chimiques de la Syrie, ma présente intervention sera brève.

Les efforts se poursuivent en vue de la destruction des deux dernières installations de fabrication d'armes chimiques par la République arabe syrienne. La destruction de ces installations, qui sera vérifiée par l'OIAC, devrait être achevée deux à trois mois après le début du processus. La destruction vérifiée attendue de longue date de ces deux installations constitue une étape essentielle en vue de la pleine mise en œuvre de la résolution 2118 (2013).

S'agissant des questions en suspens relatives à la déclaration de la Syrie, les discussions entre le Secrétariat technique de l'OIAC et le Gouvernement de la République arabe syrienne se poursuivent. Cependant, elles n'ont pas permis de régler ne serait-ce qu'une de ces questions. Le Secrétariat technique de l'OIAC n'est toujours pas en mesure de confirmer que la Syrie a fait une déclaration qui peut être considérée comme exacte et complète. Le Secrétaire général a exhorté à maintes reprises le Gouvernement syrien à coopérer avec l'OIAC. Le règlement des questions suscitera la confiance de la communauté internationale dans la déclaration de la Syrie.

La Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne poursuit ses travaux. Une équipe de la Mission se trouve actuellement à Damas pour enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques portées à l'attention du Directeur général par le Gouvernement de la République arabe syrienne. Je crois comprendre que le prochain rapport de la Mission d'établissement des faits sera présenté lorsqu'elle s'estimera en possession de suffisamment d'informations et en mesure d'en tirer une conclusion.

Cependant, comme nous le savons tous, les conclusions de la Mission d'établissement des faits ne supposent pas d'attribuer la responsabilité de l'utilisation d'armes chimiques lorsqu'elle est avérée. Le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU a été créé à cet effet, mais son mandat n'a malheureusement pas été renouvelé. Si les allégations d'emploi d'armes chimiques

n'ont pas cessé, le processus de création d'un mécanisme de responsabilisation a apparemment ralenti, s'il n'est pas au point mort.

Les allégations persistantes d'utilisation d'armes chimiques en Syrie soulignent la nécessité de trouver des solutions et de s'accorder sur la création d'un mécanisme de responsabilisation adapté. Le Secrétaire général et la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement ont souligné à plusieurs reprises la nécessité de prévenir l'impunité et de faire en sorte que ceux qui se rendent coupables d'emploi d'armes chimiques soient identifiés et rendent des comptes. Je saisis cette occasion pour réitérer cette conviction. L'unité du Conseil de sécurité, du genre de celle qui a permis d'adopter la résolution 2118 (2013) et de créer la Mission conjointe OIAC-ONU et le Mécanisme d'enquête, est notre meilleure chance de réussite. Le Bureau des affaires de désarmement se tient prêt à apporter son concours.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Makram de son exposé riche en informations.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**Mme Haley** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous voudrions vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Les États-Unis sont disposés à vous apporter tout le concours possible. Je remercie aussi M. Makram de son exposé.

Nous parlons souvent des armes chimiques. Mais je crains parfois que nous perdions de vue les incidences humaines de ces attaques. Je voudrais tout d'abord donner un aperçu de ce que ces attaques sont pour ceux qui en subissent les effets sur le terrain. Nous avons deux récits différents. En voici le premier :

« Quelque chose m'a heurté à la tête... J'étais sonné; je suis tombé à terre... J'ai inhalé plusieurs bouffées de la forte substance qui s'échappait de l'obus... Mes yeux coulaient et brûlaient, mon nez aussi. Je pouvais à peine respirer. Je haletais, je m'étranglais et ressentais la terreur extrême d'un homme qui se noie ».

Voici le deuxième récit :

« La situation était encore plus désespérée que je peux la décrire. Il n'existe pas de mots pour cela. C'était le Jour du jugement dernier - l'apocalypse. Il est tout simplement impossible de décrire la scène. On ne ferait qu'effleurer la

surface en expliquant ce qui s'est passé. Nous n'avions pas d'équipement pour nous protéger du gaz ».

Le premier compte-rendu est tiré du journal d'un soldat américain, Stull Holt, victime d'une attaque au gaz en 1917 sur le champ de bataille de Verdun, en France, pendant la Première Guerre mondiale. Le deuxième est celui du docteur Mamoun Morad, l'un des médecins qui étaient de garde le 4 avril 2017 à l'hôpital de Khan Cheikhoun, une petite ville syrienne. Un siècle sépare ce qu'a vécu le lieutenant Holt et ce qu'a vécu le docteur Morad, mais l'horreur et la terreur découlant de l'utilisation d'armes chimiques sont exactement les mêmes.

C'est pendant la Première Guerre mondiale que des armes chimiques ont été utilisées pour la première fois. Mais au cours de la décennie qui a suivi, un consensus international s'est dégagé. Le monde a été le témoin de la puissance destructrice de ces armes et, répugné, il s'en est détourné, et à juste titre. Dès 1925, le Protocole de Genève concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques a interdit l'emploi d'armes chimiques dans un conflit armé. Des décennies plus tard, la Convention sur les armes chimiques a interdit leur mise au point, leur fabrication, leur stockage et leur emploi. L'interdiction était sans ambiguïtés. Nous avons osé croire que les armes chimiques seraient quelque chose dont on ne parlerait plus que dans les livres d'histoire. Nous avons osé croire alors qu'il nous était possible d'écarter la menace pour toujours.

Puis vint la Syrie. Le régime d'Assad a utilisé des armes chimiques contre sa propre population. En 2013, le monde a été horrifié par les images de centaines d'hommes, de femmes et d'enfants morts du fait de l'emploi de gaz sarin par le régime dans la banlieue de Damas. Mais bien que nous n'étions pas d'accord sur quasiment tous les aspects de la guerre, nous sommes quand même arrivés à dégager un consensus sur les armes chimiques. C'est notre répugnance partagée qui nous a poussés à agir ensemble. En 2013, nous avons adopté la résolution 2118 (2013), qui a demandé la destruction de l'arsenal d'armes chimiques du régime d'Assad. Puis, en 2015, nous avons créé le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargé d'identifier les personnes ayant utilisé des armes chimiques en Syrie. L'ONU est arrivée à la conclusion définitive que le régime d'Assad ainsi que

l'État islamique d'Iraq et du Levant se sont rendus coupables d'un tel emploi.

Une fois de plus, nous avons osé croire que, malgré toutes nos désaccords sur la Syrie, le consensus contre l'utilisation d'armes chimiques par quelque partie que ce soit tiendrait. Mais, bien sûr, nous savons ce qui s'est passé par la suite. Le régime d'Assad a continué de recourir aux armes chimiques contre les Syriens. Un membre du Conseil a protégé ce régime contre toutes les conséquences, puis il nous a empêchés de renouveler le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint. Le consensus a volé en éclats.

Aujourd'hui, le monde est devenu un endroit encore plus dangereux à cause de cela. Le régime d'Assad continue de larguer des bombes au chlore sur des hommes, des femmes et des enfants innocents. Rien que ces deux dernières semaines durant lesquelles le régime s'est emparé de la Ghouta orientale, des informations crédibles ont fait état d'attaques au chlore. Il est triste de voir qu'il y a quelques années de cela une seule attaque à l'arme chimique aurait suffi à nous unir, tant elle nous aurait choqués et rendus furieux. Une seule attaque aurait suffi pour que nous réagissions immédiatement. Aujourd'hui, un régime emploi des armes chimiques quasiment une semaine sur deux.

L'absence d'action a des conséquences. Quand nous permettons à un régime de sentir qu'il peut se tirer d'affaire, d'autres prennent note. L'utilisation d'agents neurotoxiques à Salisbury et à Kuala Lumpur est là pour le confirmer, et elle révèle une tendance dangereuse. Nous reculons et glissons vertigineusement vers un monde que nous pensions avoir laissé derrière nous. Personne ne veut vivre dans un monde où des armes chimiques sont utilisées. Personne ne veut vivre dans la crainte qu'un gaz incolore et inodore s'infiltrerait brusquement dans ses poumons et l'étouffe. Si nous ne réagissons pas et si nous ne prenons pas le temps de changer le cours des choses, c'est vers un tel monde que nous nous dirigerons à vive allure.

Même quand le Conseil de sécurité se trouvait dans l'impasse, certains ont élevé la voix pour exiger que les responsabilités soient établies pour l'utilisation d'armes chimiques. L'Assemblée générale a approuvé à une majorité écrasante la création du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne, qui est en train de réunir des preuves en vue de poursuites ultérieures. Les États-Unis appuient aussi pleinement le

Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, créé à l'initiative de la France. Il s'agit d'initiatives cruciales.

Mais nous ne devons pas oublier qu'alors que nous sommes ici en train de parler des armes chimiques, ceux qui sont en première ligne en Syrie sont confrontés à la réalité terrifiante de ces armes haineuses. Le docteur Mahmoud Morad, dont j'ai parlé tout à l'heure, en fait partie. Il y a un an, il était de garde à Khan Cheïkhoun, où le régime d'Assad a utilisé du gaz sarin dans une attaque qui a tué près de 100 personnes et blessé plus de 500 autres. Le docteur Morad est un agent humanitaire. Il a vu que ses compatriotes avaient besoin d'aide. Et il a tout risqué, y compris sa propre vie, pour sauver celle d'autrui.

Travailler dans les conditions les plus extrêmes, le docteur Morad en sait quelque chose. En 2015, l'hôpital où il travaillait a été touché par un missile. Cela ne l'a pas empêché de continuer de sauver des vies. En 2016, à peine était-il sorti en courant d'un hôpital qui venait d'être touché par un raid aérien qu'il a vu le bâtiment être complètement détruit par un autre missile. Il a quand même continué de sauver des vies. En 2017, un missile a explosé à l'entrée de la clinique où il travaillait. Il a été atteint par des débris. Mais il a continué à sauver des vies. Le 4 avril 2017, alors qu'il venait de quitter l'hôpital de la ville, le docteur Morad a vu des avions au-dessus de Khan Cheïkhoun. Il a fait ce qu'il a toujours fait, il a demandé à son chauffeur de faire demi-tour et de retourner à l'hôpital. Ce qu'il y a vu c'était l'enfer, les victimes du gaz sarin arrivaient l'une après l'autre. Il se rappelle :

« Un enfant est arrivé haletant, avec de l'écume qui lui sortait de la bouche et des micropupilles. Nous l'avons lavé et lavé et lavé. Nous lui avons administré le traitement que nous pouvions. Nous avons essayé de le ressusciter, mais en vain ».

Même quand il a senti qu'il était lui-même contaminé par le gaz sarin, il n'a pas arrêté. Il était le seul docteur, quasiment sans aucun personnel. L'hôpital était à court de médicaments et ceux qui restaient avaient dépassé leur date d'expiration depuis des années. Mais il n'a pas baissé les bras. Il a fait tout ce qu'il a pu pour ranimer ceux qui étaient inconscients et passer leurs corps à l'eau pour les débarrasser des agents chimiques toxiques avant qu'ils décèdent. Il n'a jamais arrêté d'essayer de sauver des vies.

Le docteur Morad est un héros. Il a fait le voyage pour être avec nous aujourd'hui. Je lui demande de se lever. Nous saluons le docteur Morad pour son courage, sa bravoure et sa détermination à aider chaque Syrien dans le besoin. Le docteur Morad est parmi nous aujourd'hui pour être une source d'inspiration pour nous tous. Il s'efforce de sauver la vie des Syriens, même après avoir été victime d'attaques de missiles et de frappes aériennes, même après avoir été gazé à Khan Cheïkhoun. Le docteur Morad ne s'arrête jamais; il ne renonce jamais. Si lui n'arrête pas, nous ne devons pas non plus nous arrêter. Nous ne devons cesser de travailler pour débarrasser le monde des armes chimiques et demander des comptes à quiconque les utilise, où que ce soit.

Nous l'avons fait par le passé. Nous nous sommes engagés à créer un monde exempt d'armes chimiques. Nous avons signé les traités d'interdiction. Nous avons détruit les stocks. Nous avons lancé des enquêtes véritablement indépendantes et impartiales pour connaître les responsables de leur utilisation. Comme le disait le docteur Morad, « Je n'ai que faire de la politique ». Ce qu'il souhaite, c'est que le monde dénonce les souffrances du peuple syrien et que nous fassions notre travail pour que cessent ces souffrances. Nous le lui devons et nous le devons au peuple syrien.

Le 4 avril 2017, les habitants de Khan Cheïkhoun ont subi une tragédie inimaginable. En ce jour, le 14 avril 2018, réfléchissons à cette tragédie. Rappelons-nous ce dont le docteur Morad a été témoin et utilisons cette séance pour renouveler notre partenariat et notre engagement à mettre un terme à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Nous l'avons fait par le passé. Malgré les profondes divisions qui existent au sein du Conseil de sécurité, les États-Unis refusent de croire que nous ne parviendrons pas une fois encore à présenter un front uni pour mettre fin aux armes chimiques, pas seulement pour protéger le peuple syrien, mais pour nous protéger tous.

**M. Van Oosterom** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : En l'honneur de la présidence péruvienne, Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier en espagnol : *Muchas gracias, Señor Presidente*. Je remercie également chaleureusement le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Thomas Markram, de son exposé.

Cette année, nous célébrons le centième anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale. L'interdiction de l'utilisation d'armes chimiques qui a suivi a amené le monde à espérer la fin des horreurs de

la guerre chimique. Las, 100 ans plus tard, des attaques à l'arme chimique ont eu lieu en Syrie, au moins à 85 reprises, d'après ce qui a été rapporté. Dans ce contexte, je ferai aujourd'hui trois remarques : premièrement, le non-respect par la Syrie de la Convention sur les armes chimiques; deuxièmement, la commémoration de l'attaque au sarin à Khan Cheïkhoun; et troisièmement, l'application du principe de responsabilité.

En ce qui concerne ma première remarque, la Syrie n'a pas respecté la Convention sur les armes chimiques. Il y a 21 ans ce mois-ci, la Convention sur les armes chimiques entré en vigueur. Il s'agissait du premier accord de désarmement qui prévoyait l'élimination de toute une catégorie d'armes de destruction massive sous un contrôle international universellement appliqué. C'était là un accomplissement majeur.

Il y a cinq ans environ, la Syrie a adhéré à la Convention sur les armes chimiques. La Syrie a promis de détruire et d'abandonner son programme d'armes chimiques. Pourtant, mois après mois, nous entendons dire que la déclaration du régime syrien ne peut être considérée comme complète ou exacte. Tant que cette déclaration ne sera pas complète, la Syrie manque tout simplement à ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. Nous sommes et restons profondément préoccupés par ce fait et appelons le régime syrien à coopérer pleinement et en temps voulu avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à La Haye.

En ce qui concerne ma deuxième remarque, nous commémorons aujourd'hui la terrible attaque au sarin perpétrée par le régime contre Khan Cheïkhoun, le 4 avril 2017, comme Thomas Markram l'a rappelé dans son exposé. Les conclusions du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, mandaté par le Conseil de sécurité lui-même, sont claires : le régime d'Assad a commis l'odieuse attaque du 4 avril, tuant quelque 100 civils syriens innocents, dont de nombreux enfants, et blessant des centaines d'autres. Le rapport a également déterminé que Daech était responsable de l'utilisation d'ypérite dans des attaques menées les 15 et 16 septembre 2016 à Oum Haouch, en Syrie.

Malheureusement, ce n'était pas la dernière fois que nous allions recevoir des informations faisant état de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Des dizaines de cas font actuellement l'objet d'une enquête par la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne. L'emploi d'armes chimiques ne doit jamais

rester impunie. L'impunité sape cette interdiction majeure de l'emploi d'armes chimiques.

Cela m'amène à ma troisième remarque, qui porte sur la responsabilité. Tous les membres du Conseil de sécurité insistent régulièrement sur la nécessité de faire rendre des comptes aux responsables de l'utilisation d'armes chimiques. Pourtant, depuis des mois, le Conseil de sécurité est dans l'incapacité d'avancer en raison de l'utilisation du droit de veto par un membre permanent du Conseil de sécurité. Le Mécanisme d'enquête conjoint était doté d'un mandat robuste le chargeant de mener l'enquête sur ces attaques et d'en identifier les auteurs, indépendamment des tractations politiques au sein du Conseil. Or, le renouvellement du mandat du Mécanisme a été précisément victime de ces considérations politiques. Cela ne signifie pas que nous devons maintenant nous contenter de moins, bien au contraire, puisque, depuis que le Mécanisme a cessé de fonctionner, nous avons été informés que le régime avait commis au moins cinq autres attaques à l'arme chimique, si n'est plus. La disparition du Mécanisme ne saurait être la fin de l'histoire.

Premièrement, nous devons donner suite aux conclusions du Mécanisme d'enquête conjoint et aux résultats de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC. Je répète que le renvoi par le Conseil de sécurité de la situation en Syrie à la Cour pénale internationale à La Haye est la meilleure façon d'assurer la responsabilité et la justice.

Deuxièmement, nous devons intensifier nos efforts pour établir un mécanisme capable de poursuivre le travail méticuleux du Mécanisme d'enquête conjoint. Ce mécanisme devrait, d'abord, décider en toute indépendance de la façon dont il va mener ses enquêtes. J'insiste sur la nécessité de son indépendance. Il doit aussi mener ses enquêtes pour identifier les auteurs de toutes les parties au conflit armé. Ensuite, il doit fonctionner en toute indépendance du Conseil, y compris pour ce qui est de l'attribution des responsabilités. Le Royaume des Pays-Bas estime que le Conseil de sécurité doit se rallier autour du projet de texte proposé par les États-Unis en ce qui concerne un nouveau mécanisme.

Enfin, nous devons également envisager tous les instruments en dehors du Conseil pour promouvoir la reddition des comptes en cas d'utilisation d'armes chimiques. Cet effort doit s'appuyer sur le travail important accompli par le Mécanisme d'enquête conjoint et la Mission d'établissement des faits de l'OIAC. Nous sommes disposés à jouer un rôle de chef de file à cet

égard. Dans ce contexte, nous réaffirmons également notre ferme appui au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et à la Commission d'enquête. Nous appuyons, par ailleurs, le Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, lancé par la France.

En guise de conclusion, il n'y a pas de zone grise au Conseil de sécurité lorsqu'on parle d'armes chimiques. Au bout du compte, nous devons tirer les enseignements de l'histoire et faire en sorte que 100 ans après la fin de la Première Guerre mondiale, il ne peut y avoir d'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques. Ne pas le faire reviendrait à tolérer ces attaques innombrables et à saper l'architecture internationale qu'ensemble, nous avons construite pour y mettre fin. Comme l'a dit le Secrétaire général, nous devons commencer à remédier aux atteintes portées au régime de désarmement chimique et de non-prolifération des armes chimiques.

Le Royaume des Pays-Bas continuera de faire tout son possible pour que les auteurs de l'utilisation effroyable d'armes chimiques en Syrie aient à répondre de leurs actes. L'impunité ne peut prévaloir.

**Mme Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) :  
Je remercie le Haut-Représentant adjoint Markram de son exposé.

Je voudrais tout d'abord saluer le docteur Morad. Je le remercie de son travail, et je remercie l'Ambassadrice Haley d'avoir appelé notre attention sur sa présence aujourd'hui dans cette salle. Je remercie par ailleurs tous les membres de l'Organisation des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations qui travaillent d'arrache-pied pour venir en aide au peuple syrien.

Nous avons entendu des descriptions qui ne laissent rien à l'imagination de ce qu'est le sarin et de comment il attaque le système nerveux central, provoquant des convulsions, la paralysie et l'asphyxie. Je suis sûre qu'aucun d'entre nous n'oubliera les images que nous avons vues du calvaire d'hommes, de femmes et d'enfants qui avaient été empoisonnés par ce gaz neurotoxique. Comme mes préopinants l'ont indiqué, la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en République arabe syrienne a conclu que du sarin avait été utilisé à Khan Cheikhoun, et le Mécanisme d'enquête

conjoint OIAC-ONU a conclu que le régime syrien était responsable de l'attaque.

Khan Cheïkhoun n'a pas été le premier cas d'utilisation d'armes chimiques par le régime. En 2013, après que des centaines de personnes ont été tuées avec du gaz sarin dans la Ghouta orientale, la Russie et le régime d'Assad ont promis au monde que la Syrie renoncerait à toutes ses armes chimiques. La résolution 2118 (2013) a décidé que la Syrie détruirait son programme d'armes chimiques et adhérerait à la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Le mois dernier, le Directeur général de l'OIAC a présenté un exposé au Conseil sur les progrès de la Syrie dans ce domaine précis. Il a indiqué que la Syrie avait détruit très rapidement son programme déclaré, mais que des questions avaient été soulevées à la suite des inspections menées par l'OIAC et qu'au fil du temps, ces questions se sont multipliées tandis que des inspecteurs se sont rendus en Syrie plus d'une dizaine de fois.

Des produits chimiques qui auraient dû être déclarés ont été retrouvés, et pourtant, la Syrie a prétendu ne pas savoir pourquoi. Après des discussions interminables, ils ont finalement déclaré le Centre d'études et de recherches scientifiques syrien, mais 21 questions sérieuses restaient encore en suspens. Cela signifie qu'après plus de quatre années de travail, l'OIAC est toujours incapable de vérifier si la déclaration de la Syrie est exacte et, comme nous l'avons entendu à de nombreuses reprises, des lacunes, des incohérences et des anomalies sont toujours présentes dans l'explication que donne la Syrie de sa déclaration en vertu de la CIAC. Ce ne sont pas des points de détail sans importance; ce sont des questions de fond dont la gravité n'a fait que croître au fil du temps.

Mes collègues néerlandais et des États-Unis d'Amérique ont fort éloquemment insisté sur le fait qu'il ne peut y avoir d'impunité, et nous nous faisons l'écho de cet appel. En novembre dernier, la Russie a bloqué le renouvellement du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, ce qui fait que nous nous retrouvons, comme l'Ambassadeur néerlandais l'a dit, sans aucun mécanisme adéquat pour déterminer les responsabilités. Je fais mien ce qu'il a dit sur la manière d'explorer toutes les possibilités afin de tenter de trouver un moyen d'établir les responsabilités et de faire rendre des comptes au sujet de ces armes.

Malheureusement, ce n'est pas que par ses agissements en Syrie que le mépris de la Russie pour le système international se manifeste. L'empoisonnement,

à Salisbury, de deux personnes avec un agent neurotoxique de qualité militaire a mis en danger toute personne qui se trouvait à proximité du lieu des faits. Plus de 130 personnes, dont un policier, ont été potentiellement exposées à cet agent. Aucune explication n'a été apportée pour justifier comment un agent neurotoxique russe a pu être utilisé de la sorte. Le 22 mars, un fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères à Moscou a rejeté l'idée que la Russie accepterait les conclusions indépendantes de l'OIAC issues de l'étude des éléments matériels concernant l'attaque de Salisbury, et aujourd'hui, la Russie a demandé l'organisation d'une réunion du Conseil exécutif de l'OIAC à La Haye pour devancer les conclusions de l'enquête de l'OIAC.

Il ne doit plus y avoir de victimes d'attaques d'armes chimiques, qu'elles aient lieu dans la zone de guerre en Syrie ou dans une ville de la campagne anglaise. L'ordre international fondé sur des règles et ses institutions sont trop précieux pour être mis en péril de la sorte. Il est de notre devoir à tous de les protéger et de demander des comptes à ceux qui choisissent de les défier. Ne pas agir, c'est trahir le peuple syrien, trahir la population de Salisbury et trahir le monde.

Mes collègues néerlandais et américains ont tous deux rappelé que 100 années se sont écoulées depuis certaines des pires batailles de la Première Guerre mondiale. Je voudrais conclure mon intervention par une citation d'un poème écrit sur cette guerre : « Je suis mort en enfer (on l'appelait Passchendaele) ». L'enfer a désormais un nouveau nom.

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Thomas Markram, de son rapport instructif. La position du Kazakhstan sur cette question reste ferme et constante. L'emploi d'armes chimiques est absolument inacceptable, en toute circonstance. Nous condamnons énergiquement ces actes et appuyons vigoureusement les efforts collectifs du Conseil pour contrecarrer ces violations flagrantes, et nous sommes déterminés à empêcher qu'elles ne se reproduisent à l'avenir. Nous voudrions partager les observations suivantes sur le rapport dont nous sommes saisis (S/2018/283, annexe).

Tout d'abord, il nous plaît de constater qu'au cours de la période considérée, certains progrès ont été réalisés en vue de la destruction des deux installations de fabrication d'armes chimiques restantes. Nous appelons l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), le Gouvernement syrien et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

à accélérer l'adoption de mesures, tant que les circonstances actuelles sont favorables.

En même temps, nous sommes inquiets du manque de progrès dans la clarification de toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale de la République arabe syrienne. Nous exhortons le Gouvernement syrien et l'OIAC à coopérer plus étroitement et à maximiser leurs échanges afin de remédier à toutes les lacunes, incohérences et anomalies recensées. Si les parties ont besoin de l'assistance du Conseil, elles doivent la demander en formulant des propositions concrètes sur la façon d'intensifier cette coopération. Dans le même temps, elles doivent expliquer les obstacles concrets qui les empêchent d'obtenir les résultats requis.

À cet égard, l'OIAC est censée fournir des rapports complets sur le travail de l'Équipe d'évaluation des déclarations. De même, elle est censée nous tenir au courant des travaux de la Mission d'établissement des faits en Syrie, en particulier en ce qui concerne l'examen de toutes les allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie. Cependant, nous notons aussi que le Conseil n'a pas encore restauré tout son potentiel d'enquête. Nous espérons que les deux rédacteurs tenteront par tous les moyens de trouver un terrain d'entente afin de pouvoir aller de l'avant.

Le dernier facteur qui nous inquiète est la menace continue de l'emploi d'armes chimiques en Syrie et les allégations alarmantes à cet égard. Nous devons empêcher à tout prix des actes terroristes aussi destructeurs contre le peuple syrien innocent. Il est indispensable de prendre des mesures préventives, en reconnaissant que ces agissements sapent tous les efforts internationaux visant à parvenir à un règlement complet de la crise militaire et politique en Syrie. Le Conseil de sécurité reste l'organe principal chargé de préserver la paix et la sécurité et de rechercher sans relâche un règlement pacifique aux crises et aux conflits dans le monde. Les actions militaires unilatérales, en dehors des décisions légitimes de Conseil de sécurité, ne sont pas une option.

Il est nécessaire et indispensable que les membres du Conseil surmontent toutes leurs divergences, qui empêchent d'éliminer complètement la menace d'emploi d'armes chimiques en Syrie. Il est tout aussi essentiel de lever tous les obstacles à la conduite d'une enquête indépendante et impartiale pour identifier les responsables de crimes à l'arme chimique. Le Kazakhstan est déterminé à faire en sorte que le Conseil travaille de façon constructive et il encourage les membres à empêcher la politisation et la polarisation du Conseil. Celles-ci ne

font que compromettre une réponse unifiée aux défis et menaces actuels.

**M. Delattre** (France) : Je remercie la présidence péruvienne du Conseil pour la tenue de cette séance importante, ainsi que M. Thomas Markram pour sa présentation très éclairante. Qu'il me soit également permis de saluer la présence du docteur Mamoun Morad.

Je formulerai trois remarques aujourd'hui portant respectivement sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie, sur l'importance des enjeux pour la non-prolifération et notre sécurité collective, et sur l'impératif de la lutte contre l'impunité.

L'attaque chimique de Khan Cheïkhoun, il y a un an jour pour jour, marquait une nouvelle et terrible étape dans la descente aux enfers de la tragédie syrienne. En ce 4 avril 2017, avec l'emploi de gaz sarin, le régime syrien exposait aux yeux du monde sa détermination à écraser ses opposants et sa population par tous les moyens possibles, n'hésitant pas, pour ce faire, à recourir aux armes de destruction les plus terrifiantes.

Un an plus tard, alors que le déchaînement de violence se poursuit en Syrie, le régime de Damas n'a pas cessé de recourir à des armes chimiques, des armes dont, il y a près d'un siècle, la communauté internationale avait pourtant décidé de bannir l'emploi à jamais, des armes que le régime syrien s'était lui-même engagé à ne pas employer. Sa responsabilité a été établie publiquement et sans ambiguïté par les mécanismes que nous avons créés ensemble pour établir les responsabilités. Aucune tentative pour discréditer et faire oublier les conclusions claires du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies ne pourra changer cette réalité. Personne ne peut dire qu'il ne savait pas.

À ceux qui s'emploient à réfuter la responsabilité du régime syrien, je rappelle qu'il n'est pas possible à ce jour de confirmer que la Syrie a déclaré l'intégralité de ses stocks et capacités en 2013. L'utilisation continue d'armes chimiques en Syrie est une indication incontestable que des stocks de sarin et de chlore existent bel et bien.

À partir de là, de deux choses l'une : soit la Syrie a menti au moment de souscrire à ses obligations, soit elle a poursuivi un programme clandestin, en violation desdites obligations, étant entendu qu'une combinaison de ces deux hypothèses n'est pas à exclure. On ne peut donc que renouveler ici notre appel au régime syrien à répondre à toutes les interrogations restées sans

explication, qui sont nombreuses. Les équipes d'inspection de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) mènent leur mission avec une rigueur et un professionnalisme reconnus et salués par tous les États parties. Nous prenons note des indications fournies sur la destruction prochaine des dernières installations de production syriennes déclarées; et nous réitérons notre plein soutien à l'OIAC.

L'emploi d'armes chimiques par quiconque, et en toute circonstance, viole la conscience universelle autant que les normes les plus fondamentales du droit international. Ne nous y trompons pas : l'emploi d'armes chimiques fait aussi peser une menace potentiellement mortelle sur la pérennité du régime international de non-prolifération chimique. Or ce régime est aujourd'hui le régime le plus élaboré et le plus abouti de tous les régimes internationaux de non-prolifération. Le laisser se fissurer sans réagir, ce serait donc accepter d'affaiblir l'ensemble du régime international de non-prolifération des armes de destruction massive que nous avons construit ensemble, pierre après pierre, au cours des décennies écoulées, et qui constitue aujourd'hui la colonne vertébrale de l'architecture internationale de sécurité, en même temps que l'un des principaux acquis du multilatéralisme.

Dans ce contexte, l'impunité de ceux qui ont contribué à la réémergence de ces armes brise le tabou de leur utilisation et contribue à leur prolifération. L'emploi, sur le territoire britannique, d'un agent neurotoxique de qualité militaire, il y a tout juste un mois, confirme malheureusement la justesse de nos inquiétudes. Un tabou a été brisé, en Syrie comme à Salisbury et ailleurs, ce qui menace directement l'un des fondamentaux de notre sécurité collective. Il faut donc, ensemble, réaffirmer et consolider d'urgence cette interdiction absolue.

Si l'on veut revenir à un bannissement complet des armes chimiques, nous ne pouvons pas accepter l'impunité de ceux qui en ont fait usage. L'impunité n'est pas une option. Elle ne l'est pas moralement, et elle ne l'est pas davantage politiquement si nous voulons réaffirmer et consolider le tabou sur l'usage des armes chimiques. L'utilisation d'armes chimiques contre les civils est constitutive de crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité. Leurs responsables auront à répondre de leurs actes. La question de l'établissement des responsabilités ne peut donc être éludée.

D'ores et déjà, des preuves sont collectées, en particulier par le Mécanisme international, impartial et

indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, créé par l'Assemblée générale. Ces preuves seront conservées et utilisées pour servir dans le cadre de procédures judiciaires nationales, voire internationales, car il n'y aura pas de paix durable en Syrie sans justice pour les victimes syriennes. La justice devra être une dimension à part entière de toute solution politique, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Je le redis aujourd'hui, alors que les pays du processus d'Astana se réunissent en Turquie : Genève est bien la seule enceinte permettant d'obtenir une solution durable au conflit.

Les risques d'érosion du régime de non-prolifération sont majeurs si nous laissons prévaloir l'impunité. C'est pour cela que nous continuerons de nous engager résolument, dans toutes les enceintes, contre l'impunité de l'emploi d'armes chimiques. C'est aussi pour cela que la France a lancé, en janvier dernier, le Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques. Ce partenariat ouvert et pragmatique associe les États qui refusent l'impunité des acteurs impliqués dans des attaques chimiques ou le développement de programmes chimiques. Il rassemble tous les États qui s'inquiètent des risques d'affaiblissement du régime de non-prolifération et de la stabilité stratégique. Il a été conçu pour venir en appui à toutes les instances et mécanismes d'enquêtes internationaux, afin de les soutenir dans leur action. Ce partenariat est universel : il s'applique à tous les cas de recours à ces armes, partout dans le monde, et par tous les acteurs, qu'ils soient étatiques ou non étatiques. Il s'agit d'un partenariat ouvert et tous les États qui souscrivent à ses principes sont invités à s'y joindre.

Si le tabou du recours à ces armes est brisé, le risque est de voir ces armes proliférer vers d'autres acteurs, en particulier non étatiques. Je rappelle que le Mécanisme d'enquête conjoint a attribué à Daech la responsabilité de deux cas d'utilisation de gaz moutarde en Syrie. Les États qui ont refusé de sanctionner les auteurs identifiés par le Mécanisme d'enquête conjoint, ou de prolonger le mandat de ce dernier, ont aussi manqué l'opportunité d'envoyer un signal clair au terrorisme. Il en va pourtant de la responsabilité de tous les États de nous protéger contre les groupes terroristes et contre leur accès possible à des armes de destruction massive.

La question de l'utilisation des armes chimiques touche aux fondamentaux de nos valeurs et de notre sécurité. S'il est un domaine où le Conseil de sécurité a la responsabilité morale et politique de se rassembler pour agir, c'est bien celui-là. S'il est un domaine où la crédibilité du Conseil est engagée et où les jeux tactiques n'ont pas leur place, c'est bien celui-là.

Alors je voudrais lancer ici, au nom de la France, un appel pressant : alors même que nous commémorons cette année le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, qui a vu les effets dévastateurs des gaz de combat, ainsi que le premier anniversaire de la tragédie de Khan Cheïkhoun, sachons dépasser nos différences politiques pour mettre un terme à l'usage d'armes chimiques en Syrie. Nous le devons aux populations civiles, qui sont les premières victimes de ces armes; nous le devons aussi à l'avenir du régime international de non-prolifération chimique, qui est l'un des fondamentaux de notre sécurité à tous.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance de ce jour, et vous présentons tous mes vœux de succès tandis que vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité ce mois.

Nous remercions également M. Thomas Markram, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, de son exposé aujourd'hui.

Nous sommes réunis pour examiner la question des armes chimiques en Syrie, question sur laquelle tous les membres du Conseil sont clairement parvenus à un accord, dans le contexte de la crise syrienne. Sur la base de ce consensus, le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU a été créé, pour faire en sorte que les auteurs des crimes commis au moyen d'armes chimiques en Syrie répondent de leurs actes. Ce mécanisme a réussi à identifier les auteurs de plusieurs crimes, notamment de l'incident survenu à Khan Cheïkhoun, dont nous commémorons le premier anniversaire aujourd'hui et au sujet duquel l'État du Koweït a dès le départ réclamé une enquête internationale, indépendante et impartiale. Le Mécanisme d'enquête conjoint a aussi identifié les auteurs d'autres incidents tragiques. Pourtant, le Conseil s'est montré incapable de faire en sorte qu'une quelconque partie rende des comptes. Et donc la justice que nous espérons s'est évanouie du fait des divisions entre ses membres, qui ont empêché la prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint.

L'État du Koweït appuie pleinement l'action menée par l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), par l'intermédiaire de sa Mission d'établissement des faits chargée d'enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne. Nous saluons la performance et le professionnalisme de la Mission et nous appelons les autorités syriennes à coopérer avec l'OIAC afin de régler les divergences concernant les détails de leur programme chimique. Les dispositions de la résolution 2118 (2013) sont concluantes et décisives en ce qui concerne la nécessité d'amener les responsables de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie à rendre des comptes.

Nous ne pouvons accepter la situation actuelle, à savoir l'utilisation persistante d'armes chimiques en Syrie plus de quatre ans après l'adoption de cette résolution. Cela signifie que nous avons laissé tomber le peuple syrien, et nous ne sommes pas parvenus à mettre un terme à la souffrance que lui cause l'emploi de ces armes dans diverses régions de la Syrie. Nous nous sommes prononcés à plusieurs reprises en faveur de tout autre mécanisme ou instrument d'établissement des responsabilités qui recevrait l'aval de tous les membres du Conseil afin de garantir son indépendance, sa neutralité et son professionnalisme, tout en soulignant que son unique responsabilité est de déterminer qui est responsable de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Le Conseil de sécurité mettrait ensuite face à leurs responsabilités les auteurs de ces crimes, conformément au principe de zéro impunité énoncé dans la résolution 2118 (2013).

Nous estimons que ces éléments sont présents dans le projet de résolution déposé par les États-Unis dont débattent actuellement les membres du Conseil. Nous appelons tous les États Membres à faire fond sur ce projet de résolution en tant que base de négociation sur un mécanisme futur. Le Koweït appuie également l'initiative française d'un partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques et les principes qu'elle énumère en vue de demander des comptes aux responsables de l'emploi d'armes chimiques pour qu'il n'y ait pas d'impunité.

Nous réitérons notre volonté de participer à tout effort qui permettra de rapprocher les positions des membres du Conseil de sécurité afin que les auteurs de ces crimes proscrits sur la scène internationale soient sanctionnés et le régime de non-prolifération préservé. Ceci est basé sur notre ferme engagement de principe contre l'utilisation d'armes chimiques, que nous

considérons comme une violation flagrante du droit international. Nous soulignons également la nécessité de traduire les auteurs de ces crimes devant la justice internationale, quoi qu'ils représentent.

Pour conclure, nous saluons les efforts de l'Assemblée générale et nous appuyons les efforts que déploie le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011, notamment les crimes liés à l'utilisation d'armes chimiques, et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Nous attendons avec intérêt les conclusions de son premier rapport à cet égard, qui feront l'objet d'un débat le 17 avril à l'Assemblée générale.

**M. Alemu** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Haut-Représentant adjoint Thomas Markram de son exposé. Comme il l'a souligné, une année s'est écoulé depuis l'attaque à l'arme chimique commise à Khan Cheïkhoun, qui a tué des civils syriens innocents. Nous réitérons notre ferme condamnation de cet acte inhumain. Je tenais à faire savoir au Haut-Représentant adjoint que la manière dont il a terminé son propos était tout à fait appropriée. Il a raison de souligner à quel point l'unité du Conseil sur cette question est importante et d'affirmer qu'elle est la clef du succès.

Un an après l'attaque barbare commise à Khan Cheïkhoun, l'utilisation présumée d'armes chimiques en Syrie se poursuit sans relâche, et c'est pourquoi cette question reste une source de profonde préoccupation. Nous demeurons convaincus que les responsables de l'emploi d'armes chimiques doivent être amenés à rendre des comptes sur la base de preuves solides. Cela exige, comme l'a mentionné le Secrétaire général dans sa lettre datée du 28 mars 2018 (S/2018/283), une réponse unifiée de la part du Conseil. Nous estimons que sans cette unité, les dommages causés au régime de désarmement et de non-prolifération des armes chimiques seront irréparables.

Il est très encourageant que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) continue de prendre tous les arrangements nécessaires pour aider le Gouvernement syrien à détruire les deux dernières installations en surface, notamment en apportant des amendements supplémentaires à l'Accord tripartite conclu entre l'OIAC, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Gouvernement syrien. Nous espérons que tous ces préparatifs mèneront à l'élimination des deux installations restantes.

S'agissant des questions en suspens relatives à la déclaration initiale, nous notons que l'OIAC n'est toujours pas en mesure d'affirmer que la déclaration est exacte et complète. À cet égard, nous réitérons la nécessité de maintenir une communication constante et plus fructueuse entre l'OIAC et le Gouvernement syrien, dans l'objectif ultime de corriger les lacunes et les incohérences restantes. Nous ne voyons aucune raison de ne pas l'accélérer.

Nous notons également que la Mission d'établissement des faits a poursuivi son enquête sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques en Syrie, notamment en déployant une équipe dans le pays, comme l'a souligné le Haut-Représentant adjoint. Il est impératif que l'enquête de la Mission sur toutes ces allégations se poursuive, notamment sur les allégations récentes concernant l'utilisation de matières chimiques comme armes. Cependant, le Conseil doit combler le vide institutionnel actuel en créant un mécanisme d'enquête indépendant, impartial et professionnel qui soit en mesure d'identifier les acteurs responsables, qu'ils soient étatiques ou non étatiques. Nous n'avons pas le moindre doute quant au fait que la question d'un mécanisme de responsabilisation doit être considérée comme une priorité fondamentale. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, cela exige que le Conseil fasse preuve d'unité. C'est pourquoi nous nous associons à l'appel lancé par le Haut-Représentant adjoint en faveur du rétablissement de l'unité du Conseil sur cette importante question afin de dissuader l'emploi d'armes chimiques en Syrie et au-delà et d'y mettre un terme.

Nous rappelons en effet, comme l'ont déjà fait d'autres orateurs, que le Conseil est parvenu à mobiliser sa volonté collective par le passé pour s'unir en vue de lutter contre les problèmes que posent les armes chimiques. Il n'y a aucune raison de ne pas reproduire cette prouesse.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Pérou d'avoir convoqué cette séance publique et le Haut-Représentant adjoint Thomas Markram de l'exposé qu'il a présenté.

Depuis l'attaque à l'arme chimique commise en Syrie, la Chine est profondément préoccupée, puisque nous condamnons fermement toute attaque contre des civils. La position de la Chine sur la question des armes chimiques est constante : nous sommes fermement opposés à l'utilisation d'armes chimiques par tout pays, organisation ou individu, quelles que soient les circonstances.

La Chine est profondément préoccupée par les récents incidents concernant l'utilisation présumée de matières chimiques comme armes. Il est indispensable, comme en conviennent toutes les parties au Conseil de sécurité, d'ouvrir une nouvelle enquête sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie en vue d'établir la vérité, et ce pour prévenir la récurrence de l'utilisation d'armes chimiques sur le territoire syrien. Nous saluons les efforts actifs que déploie la Russie pour promouvoir la création d'un nouveau mécanisme d'enquête, et nous espérons que les membres du Conseil s'uniront et poursuivront leurs consultations constructives sur cette question.

Toutes les parties concernées doivent continuer d'insister pour que le Conseil de sécurité et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) soient les principales voies pour traiter de la question des armes chimiques afin de rechercher les solutions appropriées par le biais de consultations. La Chine salue les progrès accomplis dans le cadre des efforts faits par l'OIAC pour détruire les deux dernières installations fixes en surface de production d'armes chimiques en Syrie et espère que les parties concernées coopéreront étroitement et termineront leur travail dès que possible. Dans le même temps, la Chine espère que le Gouvernement syrien continuera coopérer pleinement avec l'OIAC, conformément à la résolution 2118 (2013), au sujet de sa déclaration initiale sur son programme d'armes chimiques et qu'il réglera toutes les questions en suspens.

Le conflit syrien est entré dans sa neuvième année, et il a causé de profondes souffrances aux Syriens. Un règlement politique est la seule solution à la question syrienne. La communauté internationale doit accroître son soutien aux efforts de médiation des Nations Unies ainsi qu'à l'action menée par l'Envoyé spécial De Mistura afin de lancer dès que possible le troisième cycle de pourparlers de paix à Genève et d'aller de l'avant de façon constructive. La Chine se félicite de la tenue d'une réunion au sommet organisée par la Russie, la Turquie et l'Iran, dont elle espère qu'elle contribuera à faire avancer le processus menant aux pourparlers de paix à Genève.

**M. Zambrana Torrelío** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions tout d'abord remercier le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Thomas Makram, de son exposé, et la présidence péruvienne du Conseil d'avoir convoqué la présente séance.

Nous saluons la coopération apportée par le Gouvernement syrien au lancement de la dernière phase de destruction des deux dernières installations déclarées par le pays et vérifiées par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). À cet égard, nous nous félicitons de la dernière réunion qui a eu lieu en mars à Beyrouth entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'OIAC et le Gouvernement syrien, au cours de laquelle les parties ont convenu d'amendements supplémentaires à l'Accord tripartite, afin de faciliter la destruction des installations susmentionnées, qui devrait prendre entre deux et trois prochains.

Nous demandons aux autorités syriennes de continuer d'élargir cette coopération en fournissant tous les éclaircissements sollicités par l'Équipe d'évaluation des déclarations au sujet des activités menées par leur gouvernement et le Centre d'études et de recherche scientifiques. Nous notons que le deuxième cycle d'inspections menées dans les installations du Centre à Barzah et à Jamrayah ainsi que les visites effectuées en février dans d'autres installations ont montré que les activités qui y sont menées sont conformes aux obligations découlant de la Convention sur les armes chimiques.

Par ailleurs, nous sommes de nouveau préoccupés par les allégations d'utilisation présumée d'armes chimiques en Syrie. Comme elle l'a toujours fait, la Bolivie condamne catégoriquement l'utilisation des armes chimiques ou d'agents toxiques comme arme, qu'elle considère comme acte injustifiable et criminel, où qu'il soit commis, quels qu'en soient le moment et les auteurs. Nous pensons que rien ne justifie leur emploi, quels que soient les circonstances et quels que soient les auteurs, car il s'agit d'une violation grave du droit international et d'une menace à la paix et à la sécurité internationales.

À cet égard, nous réitérons notre ferme appui à l'OIAC et à sa Mission d'établissement des faits afin qu'au titre de leurs mandats elles puissent continuer d'enquêter et de vérifier l'emploi présumé d'armes chimiques de la façon la plus objective, la plus méthodique et la plus technique qui soit. Nous appelons les parties à coopérer pleinement pour permettre qu'une enquête efficace, transparente et concluante puisse s'ouvrir dès que possible. Nous devons, toutefois, garder à l'esprit qu'à elle seule, une enquête sur ces faits ne suffit pas. Il est essentiel de disposer d'un mécanisme qui permette d'identifier les auteurs afin qu'ils répondent de leurs actes devant les instances compétentes.

Si nous voulons créer un nouveau mécanisme d'enquête transparent qui permette d'identifier les auteurs de ces atrocités, alors nous devons relever le défi et assumer la responsabilité de ne pas politiser ou instrumentaliser le Conseil de sécurité. Nous réitérons qu'il est nécessaire et qu'il importe au plus haut au point de montrer à la communauté internationale que le Conseil de sécurité est uni sur cette question, et nous demandons aux parties impliquées de dialoguer et d'échanger des vues sur la création d'un mécanisme indépendant, impartial et représentatif à même de mener une enquête complète, fiable et concluante.

La Bolivie condamne catégoriquement l'imposition de sanctions unilatérales, car elles constituent une menace grave contre l'ordre international et une violation des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, mettant ainsi en péril le processus politique et, par conséquent, la consolidation de la paix en Syrie.

Enfin, nous insistons pour dire que la seule façon de régler ce conflit passe par le dialogue et un processus politique inclusif, pris en main et dirigé par les Syriens.

**M. Orrenius Skau** (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Makram de son exposé ce matin.

Comme d'autres orateurs l'ont signalé avant moi, aujourd'hui marque le premier anniversaire de l'attaque au gaz sarin à Khan Cheïkhoun, que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies a attribuée au régime syrien. Ce fut une attaque répugnante, qui a fait un grand nombre de victimes parmi les civils. Aujourd'hui, l'impossibilité de se mettre d'accord sur un nouveau mécanisme indépendant, impartial chargé d'établir les responsabilités pour l'utilisation d'armes chimiques en Syrie jette une ombre particulièrement sombre sur le Conseil de sécurité.

La Suède condamne dans les termes les plus forts l'emploi continu et répété d'armes chimiques en Syrie, qui constitue une violation grave du droit international et une menace à la paix et à la sécurité internationales. L'emploi d'armes chimiques dans le cadre d'un conflit armé est interdit en tant qu'il est constitutif de crime de guerre. Les auteurs de tels crimes doivent en répondre. L'impunité ne saurait prévaloir.

S'agissant de la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), je réitère que nous sommes vivement préoccupés par l'incapacité de l'OIAC de confirmer que la déclaration initiale de la Syrie concernant son programme d'armes chimiques est exacte et complète.

Un grand nombre de questions importantes restent en suspens. En fait, le Directeur général de l'OIAC a indiqué le mois dernier que, de cinq questions en suspens initiales, on est passé à 22, dont celles auxquelles il n'a pas été répondu concernant le Centre d'études et de recherches scientifiques syrien. Nous appelons de nouveau les autorités syriennes à coopérer pleinement et de façon proactive avec l'OIAC sur toutes les questions en suspens. Toute la documentation requise doit être pleinement divulguée et remise sans délai.

Nous sommes, tout autant que le Secrétaire général, préoccupés par les informations persistantes faisant état de l'utilisation d'armes chimiques dans le cadre du conflit syrien. Ces allégations doivent impérativement faire l'objet d'enquêtes impartiales, et nous réitérons notre plein appui à la Mission d'établissement des faits de l'OIAC. Mais il faut aussi que les auteurs de ces attaques soient identifiés et qu'ils répondent de leurs actes. Nous déplorons vivement le fait que le Conseil n'ait pas pu se mettre d'accord sur une prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint en novembre (voir S/PV.8105). Un mécanisme d'établissement des responsabilités est essentiel pour protéger le régime international de désarmement et de non-prolifération et pour établir les responsabilités pour l'emploi répété d'armes chimiques en Syrie. À cet égard, je me joins à l'appel urgent à l'unité lancé par les représentants de la France, de l'Éthiopie et du Kazakhstan, entre autres. Nous devons présenter un front uni au Conseil et assumer notre responsabilité. Nous appelons encore une fois tous les membres à s'engager de façon constructive, et nous restons disposés à participer et à contribuer à ces consultations.

La Suède appuie l'action menée par la communauté internationale pour lutter contre l'utilisation et la prolifération d'armes chimiques où que ce soit dans le monde, que ce soit par des États ou par des acteurs non étatiques. Nous continuerons de faire notre part pour mettre fin à l'impunité de l'utilisation d'armes chimiques. C'est pourquoi la Suède a rejoint le Partenariat international contre l'impunité pour l'utilisation d'armes chimiques, une initiative de la France visant à compléter et à appuyer l'action que nous menons collectivement dans les enceintes multilatérales, ainsi que les mécanismes multilatéraux existants. C'est pourquoi nous continuerons d'appuyer la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe

syrienne depuis mars 2011. Et c'est pourquoi nous poursuivons les efforts en vue de la création d'un nouveau mécanisme indépendant et impartial chargé d'établir les responsabilités pour l'utilisation des armes chimiques en Syrie, car, au bout du compte, il ne saurait y avoir de paix à long terme en Syrie sans l'établissement des responsabilités pour les crimes commis. Nous le devons aux victimes de Khan Cheïkhoun et d'ailleurs en Syrie.

**M. Tanoh-Boutchou** (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire remercie le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Thomas Markram, pour son exposé constructif sur les derniers développements du sujet qui nous préoccupe ce matin.

Mon intervention portera sur deux points : le programme d'élimination des armes chimiques en Syrie et les défis à relever pour y parvenir.

La délégation ivoirienne prend note de la destruction par les États parties à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de toutes les armes chimiques syriennes retirées du territoire syrien, ainsi que de 25 des 27 unités de production d'armes chimiques déclarées par le Gouvernement de ce pays. Ces efforts de coopération entre le Gouvernement syrien, l'OIAC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui ont conduit à l'amendement, à Beyrouth, de l'accord tripartite en vue de la destruction des unités de production d'armes chimiques restantes, sont à saluer et à encourager. Cette coopération qui se traduit, en outre, par l'élaboration et la soumission régulière de rapports mensuels de la Syrie au Conseil exécutif de l'OIAC est porteuse d'espoir pour un véritable processus de destruction des armes chimiques.

À cet égard, la Côte d'Ivoire se félicite d'avoir signé, le 23 janvier à Paris, la déclaration de principe issue de la réunion organisée à l'initiative de la France sur le thème « Combattre l'impunité : partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques ». Une telle initiative, même si elle ne substitue pas aux mécanismes traditionnels de lutte contre l'utilisation des armes chimiques, participe au renforcement du dispositif existant. Ma délégation voudrait, à cet égard, remercier tous les États contributeurs au Fonds d'affectation spéciale pour les missions en Syrie mis en place en novembre 2015 et destiné à soutenir l'OIAC et la Mission d'établissement des faits.

Il convient toutefois de relever, qu'en dépit des progrès encourageants enregistrés, des défis majeurs demeurent. Aussi ma délégation exhorte-t-elle les

autorités syriennes à poursuivre leur coopération avec l'OIAC en vue d'une réponse adéquate aux questions en souffrance, notamment la destruction totale des unités de production d'armes chimiques restantes, la déclaration de la République arabe syrienne sur son arsenal chimique, et les activités du Centre d'études et de recherches scientifiques de la Syrie.

La Côte d'Ivoire est d'avis que toute utilisation d'armes chimiques est une violation de la Convention sur les armes chimiques et de la norme internationale durement gagnée qui interdit ces armes. Elle encourage donc l'OIAC, la Mission d'établissement des faits et la République arabe syrienne à poursuivre leur coopération dans le cadre du processus d'élimination des armes chimiques en Syrie.

Ma délégation réitère son appel en faveur d'un règlement politique du conflit syrien et invite les parties syriennes à reprendre les pourparlers de paix dans le cadre d'un dialogue politique inclusif, tel que prescrit par la résolution 2254 (2015), définissant la feuille de route du processus politique de sortie de crise en Syrie.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire exhorte le Conseil à retrouver son unité, sans laquelle rien de positif ne pourra être fait en son sein, en vue de la mise en place d'un organisme consensuel chargé de situer les responsabilités dans le cadre de l'utilisation des armes chimiques en Syrie, et à mettre ainsi définitivement fin à leur usage dans quelque conflit que ce soit.

**M. Radomski** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Thomas Markram, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, de son exposé et de sa présentation du cinquante-quatrième rapport mensuel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (S/2018/283, annexe).

Il y a deux semaines, nous avons saisi l'occasion de la présence à New York de M. Ahmet Üzümcü, Directeur général de l'OIAC, pour le remercier des efforts dévoués et inlassables que déploie l'OIAC pour renforcer et préserver le régime de désarmement et de non-prolifération des armes chimiques. Je voudrais également souligner que la Pologne apprécie au plus haut point les efforts de la Mission d'établissement des faits s'agissant de toutes les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne.

Nous notons avec une très vive préoccupation que le Secrétariat technique de l'OIAC reste dans l'impossibilité d'affirmer que la déclaration présentée par la Syrie

peut être considérée comme exacte et complète en vertu de la Convention sur les armes chimiques et des décisions du Conseil exécutif de l'OIAC. Une fois de plus, nous nous associons au Secrétaire général pour appeler la Syrie à coopérer pleinement avec l'Équipe d'évaluation des déclarations pour faire la lumière sur toutes les lacunes, incohérences et anomalies existantes.

Aujourd'hui, nous commémorons le premier anniversaire de l'attaque meurtrière à l'arme chimique perpétrée contre Khan Cheïkhoun, qui a fait des dizaines de morts et de blessés. Comme le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU a conclu dans son rapport du 26 octobre 2017 (voir S/2017/904, annexe), les informations recueillies étaient suffisantes pour affirmer que la République arabe syrienne était responsable de l'émission de sarin à Khan Cheïkhoun, le 4 avril 2017.

Toutefois, les personnes et groupes responsables de cette attaque et d'autres n'ont pas été traduits en justice, et l'emploi d'armes chimiques est devenu une pratique presque courante dans la guerre en Syrie. C'est pourquoi nous devons envoyer un message clair pour signaler que l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit ne sera pas toléré. C'est également la raison pour laquelle nous devons veiller à ce que la communauté internationale soit en mesure de réagir à chaque attaque chimique et d'amener les auteurs à répondre de leurs actes. Nous appelons nos partenaires à s'engager dans un débat constructif afin de mettre en place un mécanisme d'enquête indépendant, crédible et professionnel pour remplacer l'ancien Mécanisme d'enquête conjoint. Nous pensons que le projet de résolution des États-Unis constitue une bonne base de discussion sur cette question.

Mettre un terme à l'impunité n'est pas simplement une question de justice, il en va aussi de la crédibilité du régime de non-prolifération et de notre sécurité à tous. Il y a tout juste un mois, nous avons été témoins d'un autre exemple d'utilisation sans précédent d'un agent chimique à Salisbury, au Royaume-Uni. Nous espérons que les responsabilités de cette attaque seront rapidement établies et que les auteurs de cet acte répréhensible en répondront dans les plus brefs délais.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La République de Guinée équatoriale se félicite de la convocation de la présente séance. Nous voudrions remercier à nouveau le Bureau des affaires de désarmement, représenté ici aujourd'hui par M. Thomas Markram, Haut-Représentant adjoint pour les affaires

de désarmement, qui, sans surprise, nous a brossé un tableau peu encourageant de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

En 2013, dans cette même salle, le Conseil de sécurité adoptait à l'unanimité la résolution 2118 (2013), qui exhortait les parties au conflit en Syrie à détruire tous les stocks d'armes chimiques dans le pays. Près de cinq années se sont écoulées, et le débat autour de cette problématique reste aussi vieux que le conflit lui-même, qui dure déjà depuis huit ans.

La République de Guinée équatoriale, État partie à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et signataire, comme tous les membres du Conseil, de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), encourage les parties concernées à être honnêtes dans leur déclaration de leur arsenal chimique. Nous pensons que dans le cadre d'affrontements prolongés, la fabrication et l'emploi d'armes chimiques finissent par répondre à une finalité tactique, à un plan axé sur la provocation qui a pour objectif de s'incriminer mutuellement. De fait, l'opposition syrienne et les groupes islamistes affirment que le Gouvernement syrien tente d'asphyxier les derniers bastions rebelles avec des gaz toxiques. Les forces gouvernementales, pour leur part, assurent que leurs adversaires continuent de disposer d'ateliers artisanaux de fabrication d'armes chimiques et s'emploient à mettre en scène des attaques chimiques dans les régions assiégées pour ensuite incriminer le Gouvernement.

Le Conseil de sécurité doit mettre fin à ce tabou. L'emploi d'armes chimiques en Syrie représente clairement une menace à la paix et à la sécurité internationales. Par conséquent, nous devons éviter que la guerre chimique en Syrie ne change notre façon d'aborder les conflits à l'avenir. Quelle doit être la réponse coordonnée du Conseil de sécurité face à la persistance de l'emploi d'armes chimiques en Syrie? Les points de vue opposés des membres du Conseil à même d'avoir une influence sur les parties au conflit prouvent que la fin de l'armement chimique en Syrie et dans le monde dépend d'un accord politique inclusif. Sans un clair consensus international, nous courrons le risque que le conflit perdure, avec toutes ses conséquences directes et collatérales.

Nous savons qu'actuellement, le Conseil ne dispose plus d'aucun mécanisme d'enquête permettant d'exiger que ceux qui violent la CIAC en Syrie rendent des comptes. Néanmoins, le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale continue d'insister sur l'impérieuse nécessité que l'organe le plus puissant

de l'ONU accélère la mise en œuvre d'un instrument d'enquête véritablement apolitique, professionnel et impartial. Ce sera la seule manière d'unir à nouveau le Conseil de sécurité sur la question des armes chimiques en Syrie. C'est un défi qui va au-delà de la Syrie. Notre responsabilité collective, notre obligation morale envers les victimes de ce long conflit sont en jeu.

Je voudrais conclure ma déclaration en appelant les membres du Conseil de sécurité à réfléchir à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, qui nous rappelle une des fonctions du Conseil de sécurité :

« favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde »,

ainsi qu'à ce qu'a affirmé le Secrétaire général António Guterres à Genève le 24 octobre 2017, à savoir que

« le désarmement peut jouer un rôle très important pour mettre fin aux conflits existants et en éviter de nouveaux. Les processus de désarmement et de maîtrise des armements fournissent l'espace vital pour instaurer la confiance et renforcer la stabilité. Cela était vrai pendant la guerre froide et l'est toujours aujourd'hui ».

Je terminerai sur cette citation et en réaffirmant solennellement la position officielle de la République de Guinée équatoriale, qui condamne et dénonce la fabrication, le stockage, l'utilisation, le transfert et le perfectionnement des armes chimiques et plaide en faveur de leur élimination totale, ainsi que d'autres armes semblables dont l'emploi ne peut que causer la désolation dans les vies humaines. Nous avons vu les conséquences de cet emploi il y a un an à Khan Cheïkhoun, et nous saisissons donc la présente occasion pour réitérer notre condamnation sans réserve de cette attaque.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Étant donné que je n'ai pas encore eu l'occasion de le faire personnellement, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaiter plein succès au cours de votre mandat. Nous remercions également M. Markram de son exposé.

Compte tenu du fait qu'un acte de provocation impliquant l'emploi d'un agent de guerre chimique a été commis à Khan Cheïkhoun, en Syrie, le 4 avril 2017, il y a un an jour pour jour, nous estimons utile d'analyser les faits et leurs conséquences, notamment sur la sécurité

mondiale et régionale, à la lumière de ce que nous savons à ce jour. Une année s'est écoulée, et les circonstances de l'attaque chimique de Khan Cheïkhoun restent encore fondamentalement obscures. Inutile de préciser que le prétendu « travail » effectué par le défunt Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies ne peut être pris au sérieux par les experts. Les autorités russes compétentes ont clairement démontré que les conclusions du Mécanisme n'étaient rien d'autre qu'un arrangement conçu pour être conforme à un résultat programmé à l'avance, accusant les autorités syriennes. La Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU ont fait preuve d'une inertie et d'une incapacité rares, et ont participé à des actes de fraude peu scrupuleux. En substance, les conclusions du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU sont contraires aux lois de la physique, de la chimie des toxines, de l'aviation, de la balistique et des matières explosives.

Les normes établies en vertu de la Convention sur les armes chimiques ont été complètement ignorées durant l'enquête. Les experts ne se sont pas rendus sur les lieux où les faits se sont produits et ils n'ont pas non plus respecté le principe de garde permanente pour la conservation des preuves matérielles. Ils ont formulé leurs hypothèses sur la base d'informations que les membres des groupes armés se sont empressés de leur transmettre, avec l'aide d'appuis extérieurs et d'organismes douteux en lien avec le terrorisme, tels que les Casques blancs. Comme je l'ai dit, les résultats de l'enquête de feu le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU n'ont rien à voir avec une analyse scientifique et technique digne de ce nom.

C'est ce qui explique que la Russie n'a pas été en mesure d'appuyer la prorogation du mandat du Mécanisme sous sa forme existante, d'autant plus que ses conclusions sans fondement et politisées ont terni la réputation des véritables mécanismes internationaux d'enquête. Néanmoins, conscients du fait que les groupes armés dans la région, notamment ceux qui sont affiliés à des terroristes, ont amassé des capacités toxiques et chimiques considérables, nous n'étions pas opposés à la nécessité de créer une structure d'enquête indépendante et avons même proposé une solution de rechange au Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. Nous avons fait distribuer aux membres du Conseil un projet de résolution à cette fin, qui est actuellement en bleu. Nous avons clairement exposé les principes généraux sous-tendant

notre position, à la lumière de l'expérience lamentable du Mécanisme d'enquête conjoint. Le Secrétaire général sélectionnerait une équipe professionnelle et impartiale pour le mécanisme que nous proposons sur la base de la représentation géographique la plus large possible, avec l'approbation du Conseil de sécurité. La procédure de base consisterait notamment à se rendre sur les lieux afin de recueillir des échantillons et d'interroger des témoins, tout en respectant strictement le principe de garde permanente pour garantir la bonne conservation des preuves matérielles.

Sur la base des preuves irréfutables et objectives recueillies par ce mécanisme, le Conseil de sécurité serait ensuite capable d'établir les responsabilités pour tout incident impliquant l'utilisation de substances toxiques. En coordination avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, il faudrait aussi analyser toute information relative à la fabrication d'agents chimiques par des acteurs non étatiques et à l'emploi par ces derniers de substances toxiques, y compris à des fins de provocation. À plusieurs reprises, les autorités de Damas ont signalé que des incidents avaient été mis en scène en utilisant un équipement vidéo professionnel et des figurants fournis par les Casques blancs. Pourtant, ces informations ont été délibérément ignorées ou considérées comme peu prioritaires.

Pour éviter les faiblesses structurelles et les querelles incessantes autour des conclusions du mécanisme d'enquête qui finirait par être créé, nous proposons que son équipe dirigeante se compose d'experts représentant les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, qui prendraient des décisions par consensus. Nous estimons qu'une telle démarche ne lèserait personne, puisque ce sont précisément les désaccords entre ces mêmes membres qui ont rendu l'évaluation de la situation concernant l'emploi d'armes chimiques en Syrie fondamentalement problématique.

Néanmoins, nos collègues occidentaux insistent pour recréer un mécanisme sur mesure, avec ses défauts intrinsèques, qui ne ferait que valider les décisions dont ils ont besoin. Parallèlement, ils essaient de recourir à des organes qui, sur le principe, ne disposent ni du mandat ni des ressources pour enquêter sur d'éventuels incidents chimiques. La France et ses alliés veulent court-circuiter l'OIAC pour forger un groupe restreint de membres

animés du même esprit anti-Damas, compromettant par là-même le dispositif international de non-prolifération des armes de destruction massive, de même que l'autorité et l'intégrité de l'OIAC; le tout accompagné de fortes pressions exercées sur les États tiers.

Nous n'avons pas oublié une autre date mémorable. Toutes choses égales par ailleurs, dans l'idéal, c'est à cette date qu'aurait dû avoir lieu la séance d'aujourd'hui. Le 7 avril 2017, soit trois jours après l'incident de Khan Cheikhoun, avant même que l'enquête ne commence, les États-Unis se sont livrés à une agression militaire contre la Syrie en procédant à des tirs de missiles contre la base aérienne de Chaaeirat. Les délégations qui étaient présentes au Conseil de sécurité à l'époque se rappelleront certainement comment nos collègues des États-Unis proclamaient leur volonté de trouver des solutions mutuellement acceptables sur les modalités de l'enquête, alors que les missiles se dirigeaient déjà vers la Syrie, illustrant à suffisance que certaines capitales n'ont nul besoin d'une enquête internationale dans une situation où l'objectif reste de se débarrasser du Gouvernement syrien légitime. Le droit international est proche de l'effondrement lorsque ce qui prévaut ce sont les soupçons, et non les faits vérifiés.

D'ailleurs, ces pays ne semblent toujours pas vouloir d'une enquête ou d'un quelconque mécanisme. Plusieurs continuent de prétendre avec aplomb que des armes chimiques sont utilisées par Damas, et ce, en dépit de l'absurdité évidente de telles allégations compte tenu de l'absence de preuves et, surtout, sachant que les autorités syriennes n'ont aucune raison militaire ou politique de se livrer à de tels actes. La Russie condamne l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, et appuie les appels du Secrétaire général à l'unité pour contrer cette menace – mais uniquement à condition que celle-ci soit réelle, et non imaginaire. Tandis que certains courent après des armes chimiques chimériques à Damas, le risque potentiel posé par le terrorisme chimique dans la région continue de croître.

Guidé par le principe général qui dispose que l'emploi d'armes chimiques, par qui que ce soit et où que ce soit, est inadmissible et doit faire l'objet d'une enquête et de sanctions, que l'impunité est inacceptable et que l'emploi de ces armes menace le régime de non-prolifération des armes de destruction massive, mon gouvernement m'a donné pour instruction de vous demander, Monsieur le Président, de convoquer une séance publique du Conseil de sécurité demain après-midi à 15 heures, consacrée à la lettre de la Première Ministre britannique, Theresa May,

sur l'incident de Salisbury (S/2018/218, annexe). La lettre correspondante vous sera envoyée sous peu.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration à titre national.

Nous remercions M. Thomas Markram, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, de son exposé. Le Pérou observe avec alarme que de nouvelles allégations d'emploi d'armes chimiques contre la population civile en Syrie ont été rapportées, et qu'il n'y a pas d'engagement véritable en ce qui concerne l'obligation de rendre des comptes. Il s'agit de crimes atroces, commis en violation flagrante du régime de non-prolifération et qui font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales, ce que le Conseil ne saurait tolérer.

Nous considérons qu'il est important de détruire les deux dernières installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par la Syrie. Nous accueillons favorablement la réunion organisée à Beyrouth entre les représentants de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Gouvernement syrien et estimons qu'elle va contribuer à cet objectif. Néanmoins, nous sommes inquiets de constater une fois encore que des incohérences subsistent dans la déclaration du Gouvernement syrien, plus de quatre ans après son adhésion à la Convention sur les armes chimiques. Nous nous devons d'exhorter les autorités syriennes à fournir sans plus tarder toutes les informations requises.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre appui au travail professionnel et objectif accompli par la Mission d'établissement des faits de l'OIAC et rendons hommage à son personnel. Nous insistons sur le fait que ce travail doit être complété par un mécanisme indépendant qui, dans le respect de la procédure régulière, permettra d'établir les responsabilités dans ce dossier, conformément au droit international et au droit international humanitaire.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil. Je demande une nouvelle fois que les déclarations respectent la durée prévue par la note S/2017/507.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Mounzer** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours.

La Syrie a honoré les engagements qu'elle a souscrits au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). La Syrie a toujours coopéré pleinement et objectivement, dans un esprit constructif, transparent et souple pour s'acquitter de ses obligations, en dépit de problèmes considérables et de conditions de sécurité complexes, difficiles, marquées par les actes de provocation et le comportement hostile de certaines parties régionales et internationales. Le Gouvernement syrien a accompli un exploit sans précédent dans l'histoire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en éliminant définitivement son programme d'armes chimiques en un temps record. Cette destruction a été confirmée par la Mission conjointe de l'OIAC et de l'ONU chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne dans son rapport (S/2014/444) présenté au Conseil en juin 2014.

Hélas toutefois, au lieu de saluer les efforts du Gouvernement syrien, certains membres du Conseil – j'entends ici les États-Unis qui, eux, n'ont pas détruit leur gigantesque arsenal chimique et qui ne cessent d'avancer divers prétextes pour s'en dispenser, le Royaume-Uni et la France – sont passés maîtres dans l'art d'utiliser la tromperie et la désinformation pour dominer le monde et revenir à l'ère de la colonisation et des tutelles.

Ces États continuent d'exploiter le Conseil pour lancer des accusations mensongères et sans fondement à l'encontre du Gouvernement syrien. Ils s'emploient en outre à inventer de nouveaux formats de réunion du Conseil, ce qui n'a manifestement qu'un seul but : empêcher l'Armée syrienne de gagner du terrain face aux groupes terroristes que ces mêmes États soutiennent. Ils veulent souiller l'image du Gouvernement syrien et lui faire subir un chantage politique. J'en veux pour preuve les mises en scène orchestrées par les Casques blancs, l'aile de propagande du Front el-Nosra. Les Casques blancs ont prétendu que des agents toxiques avaient été employés dans la Ghouta orientale; des accusations qui ont coïncidé avec la libération de cette zone par l'armée syrienne et ses alliés, qui ont chassé les groupes terroristes armés, et qui se sont avérées mensongères et sans aucun fondement.

Précédent très inquiétant, récemment de hauts responsables des États que j'ai mentionnés plus haut ont déclaré que la seule façon pour ces groupes d'être sauvés était d'avoir recours à l'emploi d'armes chimiques en Syrie. C'est exactement comme si ces hauts responsables étaient en train de dire aux groupes terroristes : « Utilisez des armes chimiques contre les civils, fabriquez de

toutes pièces des preuves, trouvez des faux témoins et manipulez les scènes de crime et nous vous fournirons couverture médiatique et appui politique, et intercéderons en votre faveur pour vous sauver en accusant le Gouvernement syrien ». Voilà ce que ces États disent aux groupes terroristes de faire. Et ces mises en scène ne sont pas le seul fait des Casques blancs. On les retrouve ici aussi au Conseil. C'est le deuxième acte de la pièce de théâtre « Khan Cheïkhoun », dont le metteur en scène est un membre permanent du Conseil de sécurité.

Plusieurs membres du Conseil sont en plein déni, comme on a rarement vu, alors que la majorité des Membres de l'Organisation convient que les conclusions du Mécanisme d'enquête conjoint contre le Gouvernement syrien en ce qui concerne Khan Cheïkhoun sont fausses et sans fondement. Mais cela n'empêche pas certains États de répéter toujours et encore leurs mensonges et leurs accusations infondées contre mon pays. Je rappelle au Conseil que les membres du Mécanisme d'enquête conjoint ont refusé de se rendre à Khan Cheïkhoun et décidé à la place de s'appuyer sur les dires des criminels qui sont à l'origine des actes immoraux commis à Khan Cheïkhoun et sur les déclarations de faux témoins présentés par les terroristes à l'OIAC et à son mécanisme d'enquête conjoint. Le Mécanisme s'est aussi fondé sur ce qu'on appelle des « sources libres », ce qui montre bien que son enquête risible manque totalement de crédibilité et de transparence.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne a confirmé à maintes reprises devant le Conseil de sécurité et le Conseil exécutif de l'OIAC qu'il condamnait l'emploi d'armes chimiques et de toute arme de destruction massive, qu'il considère comme un crime contre l'humanité et un acte répréhensible et immoral qui ne peut être justifié en aucune circonstance, pour quelque raison que ce soit et où que ce soit. Nous réaffirmons une nouvelle fois que l'armée syrienne n'a pas employé d'armes chimiques. L'armée syrienne n'en possède plus. Au contraire, tout comme les civils, l'armée syrienne a été visée par l'emploi d'armes et de produits chimiques, y compris le gaz de chlore, par les groupes terroristes armés, dont l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et d'autres entités qui leur sont affiliées. Ils ont utilisé des armes chimiques pour commettre des attentats terroristes dans différents endroits en Syrie et dans la région. Nous avons envoyé au Conseil et à ses organes subsidiaires plus de 130 lettres qui donnent des détails sur la détention, la fabrication et l'emploi de produits toxiques par les groupes terroristes armés. Malheureusement, le Gouvernement syrien n'a reçu aucune réponse, pas une

seule, concernant les mesures que le Conseil pourrait prendre contre les États qui ont permis aux terroristes d'avoir accès à ces armes et de les utiliser.

Tout aussi regrettable est le fait que les gouvernements de plusieurs États se posent en défenseurs des personnes et du droit, alors que leur histoire politique et coloniale est remplie de violations contre ceux-ci. Comment les États-Unis, le Royaume-Uni et la France peuvent-ils se dire attachés à la justice quand leur histoire est émaillée par les attaques scandaleuses et les politiques d'annihilation qu'ils ont menées en Palestine, en Iraq, en Afghanistan, en Libye, au Yémen, en Afrique, et avant cela au Viet Nam, au Cambodge, à Cuba, au Nicaragua, à Grenade et dans bien des pays encore? Prenons par exemple la ville martyre de Raqqa. Une mission d'évaluation de l'ONU s'y est rendue il y a quelques jours et a rapporté que la ville avait été presque totalement détruite par les attaques de la coalition menée par les États-Unis contre Raqqa et d'autres zones de la Syrie. De quelle crédibilité parlent-ils donc ici au Conseil?

Je voudrais également évoquer l'initiative française, le prétendu « Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques ». Il s'agit là d'une tentative de contourner les mécanismes internationaux légitimes et d'établir un dispositif parallèle et politisé afin de servir les objectifs des États qui entendent à tout prix rejeter la faute sur le Gouvernement syrien. Ce partenariat n'a pas pour but de prévenir l'impunité mais au contraire de protéger les vrais responsables de l'emploi d'armes chimiques.

Le Gouvernement syrien réaffirme qu'il est déterminé à s'acquitter de toutes les obligations qu'il a contractées en adhérant à la Convention contre les armes chimiques. Nous allons poursuivre notre guerre contre le terrorisme, indépendamment du chantage politico-médiatique dont nous sommes victimes et des basses tentatives d'exploiter la souffrance du peuple syrien innocent.

Pour conclure, je voudrais poser une question au représentant des Pays-Bas. Pourquoi les Pays-Bas n'ont-ils jamais fourni une quelconque information sur les agents chimiques et la technologie employés contre l'avion qui s'est écrasé sur Amsterdam en 1992, dans une immense explosion orange accompagnée d'une fumée et d'une odeur bizarres? Pourquoi les Pays-Bas n'ont-ils fourni aucune information à ce jour à propos de ces agents chimiques?

*La séance est levée à 11 h 50.*